



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ N° 2024-146T **portant autorisation de stationner sur la** **voie publique pour un déménagement**

Le Maire de la commune de Pont-Château

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,

Vu le Code pénal, et notamment l'article R 610-5

Vu le code de la voirie routière

Vu le code de la route et notamment le décret n°2001-251

Vu l'arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 06 décembre 2011 et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la demande de la société MJ Logistics sise 12, rue Blaise Pascal ZAC La Landette 2 - les Clouzeaux 85430 Aubigny-Les Clouzeaux d'effectuer un déménagement au 7 rue du Chatelier à Pont-Château -44160-.

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de régler la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules pendant la durée du déménagement le vendredi 05 avril 2024, de 07 heures 00 à 13 heures 00.

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** En l'absence d'emplacement de stationnement, le vendredi 05 avril 2024 de 07h00 à 13h00, la société MJ Logistics est autorisée à stationner sur le domaine public rue du Port du Four (angle rue du Chatelier) afin d'effectuer un déménagement au 7 rue du Chatelier. Toutes les mesures de sécurité relatives aux piétons devront être prises par le demandeur.
- ARTICLE 2** L'accès aux véhicules de secours, de sécurité et aux riverains sera maintenu en permanence.
- ARTICLE 3** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le demandeur qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit,
- ARTICLE 4** Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- ARTICLE 5** Monsieur le directeur général des services, monsieur l'ingénieur territorial, monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 06 mars 2024

Le Maire
Danielle CORNET

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire de Pont-Château

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le : 11 MARS 2024

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Saint-Nazaire
Commune de Pont-Château

